



Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction de la Sécurité Publique
De la Prévention et
De l'Accès aux Droits
Tél : 03.59.69.71.45
Police Municipale
Tél : 03.20.36.60.19

DS/24-21

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

**Arrêté portant retrait des arrêtés de
police référencés DS/24-04 à DS/24-09
« Interdisant la consommation d'alcool »
du 25 septembre 2024**

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment les articles L. 242-1 et suivants,

Vu l'arrêté DS/24-04 du 25 septembre 2024 portant interdiction de la consommation d'alcool sur le quartier Blanc Seau / Gambetta,

Vu l'arrêté DS/24-05 du 25 septembre 2024 portant interdiction de la consommation d'alcool sur le quartier du Centre-Ville,

Vu l'arrêté DS/24-06 du 25 septembre 2024 portant interdiction de la consommation d'alcool sur le quartier de la Croix-Rouge,

Vu l'arrêté DS/24-07 du 25 septembre 2024 portant interdiction de la consommation d'alcool sur le quartier du Brun Pain,

Vu l'arrêté DS/24-08 du 25 septembre 2024 portant interdiction de la consommation d'alcool sur le quartier des Phalempins,

Vu l'arrêté DS/24-09 du 25 septembre 2024 portant interdiction de la consommation d'alcool aux abords des stations de métro,

Considérant que les dispositions des arrêtés précités comprennent une erreur de date compromettant l'application de ces derniers et leur conférant un caractère général et absolu,

ARRETONS

Article 1 : Les six arrêtés référencés DS/24-04 à DS/24-09 du 25 septembre 2024 interdisant la consommation d'alcool sur le domaine public à l'intérieur du périmètre délimités des quartiers : Blanc-Seau/Gambetta, Centre-Ville, Croix-Rouge, Brun-Pain, Phalempins, ainsi qu'aux abords des stations de métro, sont retirés.

Article 2 : Le présent arrêté de retrait peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée, chacun pour ce qui le concerne, au Préfet du Nord, au Commissaire Principal de la Police Nationale et au Directeur Général Adjoint des Services « Sécurité et Prévention ».

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le - 8 OCT. 2024

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing
dbecue@ville-tourcoing.fr



Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site internet de la Ville le :